

gramme donné. Je ne devrais peut-être pas dire «se retirer», mais si elles renonçaient à un programme d'un ministère. Mais si seulement la moitié des provinces saisit l'occasion que donne le projet de loi et si l'autre moitié continue à participer aux programmes conjoints, le gouvernement fédéral devra maintenir le même service de surveillance qui coûtera peut-être plus cher pour chacune. Le ministre voudra peut-être nous dire quelques mots à ce sujet.

De toute façon, je suis sûr que certains de mes collègues auront des observations à ajouter au sujet du projet de loi. Par conséquent, monsieur l'Orateur, sans oublier ce que j'ai dit au sujet de la situation avant la négociation du projet de loi, j'affirme que nous ne devrions plus prendre aucun engagement à l'égard des pensions ou d'autres domaines, avant de convoquer une conférence fédérale-provinciale pour établir la priorité des besoins des provinces, afin de savoir où nous allons et afin qu'elles aussi sachent où elles vont. Bien des premiers ministres provinciaux l'ont demandé et je trouve que c'est absolument logique. Par conséquent, je propose appuyé par l'honorable député de Qu'Appelle (M. Hamilton):

Que le bill C-142 ne soit pas lu pour la deuxième fois avant que soit faite une nouvelle étude des priorités et des exigences des provinces du Canada et de ses territoires dans les domaines de compétence figurant aux annexes du bill, ces priorités devant être établies à une conférence fédérale-provinciale convoquée à cette fin.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, avant de mettre l'amendement aux voix, je crois que l'honorable député a dit qu'il me permettrait de lui poser une question.

L'hon. M. Lambert: Oui.

L'hon. M. Pickersgill: Si je pose ma question, c'est parce qu'il a résumé le bill par la phrase «plus ça change plus c'est la même chose». Je me demandais s'il avait réussi à convaincre son chef à ce sujet, vu toute la publicité.

M. Mandziuk: Pourquoi vous préoccuper de cela?

L'hon. M. Lambert: L'honorable représentant peut bien afficher un sourire de suffisance après ce qu'il prend pour une question sarcastique, mais je dirai qu'une bonne partie de ce qu'on a écrit au sujet de l'attitude du parti devant cette affaire n'a été que spéculation et imagination sans aucun fondement. Les vues que j'ai exposées et que résume cet amendement sont donc celles de notre parti.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député me permettrait-il une autre question? Est-il exact que son chef effeuille une autre marguerite?

L'hon. M. Churchill: Comment se porte le guerrier malchanceux de votre côté? ...

L'hon. M. Lambert: Le ministre des Transports (M. Pickersgill) se permet de nouveau de faire de l'esprit. Peut-être aurait-il dû diriger ses boutades contre le député de Port-Arthur.

M. Davis: L'honorable député me permettrait-il une question? L'honorable député soutient-il que le bill C-142, mesure dite de renonciation, ne saurait entraîner la balkanisation du Canada, mais que bien au contraire, elle laisse trop de pouvoir au gouvernement d'Ottawa?

L'hon. M. Lambert: J'ai peut-être employé le mot «balkanisé». La mesure peut certes avoir cet effet. Il y a beaucoup de choses en cause. Il ne s'agit pas seulement du bill. La Constitution peut aussi aboutir à une balkanisation.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Mettez-vous la motion aux voix, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles pourrait peut-être poursuivre son discours pendant quelques minutes, puis me permettre de l'interrompre.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'aimerais mieux attendre votre décision, car je préfère ne pas être interrompu.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): Je vais donc donner lecture de la motion, à titre provisoire. L'honorable M. Lambert, appuyé par l'honorable M. Hamilton, propose:

Que le bill C-142 ne soit pas lu pour la deuxième fois avant que soit faite une nouvelle étude des priorités et des exigences des provinces du Canada et de ses territoires dans les domaines de compétence figurant aux annexes du bill, ces priorités devant être établies à une conférence fédérale-provinciale convoquée à cette fin.

L'hon. M. Pickersgill: A présent que je vous ai entendu lire le texte, monsieur l'Orateur, je me demande si la syntaxe en est correcte.

L'hon. M. Churchill: Comment le sauriez-vous?

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai trouvé très intéressantes les observations du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), mais je ne sais